

NAVETTES BUS PERIODE ESTIVALE

15. Navettes bus

15.1. Périodes de service

La communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi met en place 2 navettes de bus en période estivale :

- Du 7 juillet au 29 août 2025
- Du lundi au vendredi

Deux circuits :

- Circuit A : Saint Julia / Le Vaux / Saint Félix.
- Circuit B : Blan / Sorèze / Revel.

Attention : Les horaires sont données à titre indicatif et pourront évoluer en fonction de la circulation ou des aléas lors de la tournée.

Le détail du circuit sera publié sur le site de la communauté de communes aux sources du canal du midi, sur l'accueil de notre portail familles et à l'affichage à l'accueil de loisirs.

15.2. Modalités d'inscription

Sont prioritaires les enfants dont la famille est domiciliée sur le territoire de la communauté de communes.

Seront autorisés à monter dans le car, uniquement les enfants inscrits à l'accueil de loisirs.

Aucun enfant ne sera pris en charge à l'entrée du car sans inscription préalable.

Les enfants doivent avoir 3 ans révolus le premier jour de la période réservée, et sont acceptés jusqu'à l'âge de 11 ans inclus.

15.3. Modalités de réservation

Les demandes de réservation pourront se faire :

Via le formulaire « Navettes été 2025 » accessible au lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdxCkXyUWYTpbcHC4o8NPLtJ8DtoYTuAPH2e7jQnVQNchGYww/viewform?usp=header>

Ou par mail auprès de l'équipe de direction : accueildeloisirsriquet@leolagrange.org

- Service accessible uniquement pour une inscription à la journée,
- Identiques aux modalités de réservation de l'été à l'accueil de loisirs durant la période d'inscription (du 9 au 30 juin).

Sans confirmation de la part de l'équipe de direction sous 7 jours, veuillez considérer que les navettes sont complètes et que vos enfants ne pourront pas en bénéficier.

15.4. Modalités d'annulation

En cas d'annulation vous devrez procéder à votre demande :

- 7 jours calendaires avant le début de la période réservée
- soit par le portail Familles,
- soit en informant la Direction
 - par téléphone au 06.31.48.93.48 durant les permanences
 - par mail : accueildeleisirsriquet@leolagrange.org

Aucun désistement laissé sur le répondeur ne sera pris en compte.

En cas d'absence ou maladie ou raison grave, en dehors du délai de prévenance, un justificatif sera demandé.

15.5. Coût de la prestation / facturation

Le tarif forfaitaire de ce service est de 1 € par jour et n'est pas fractionnable. Il comprend les trajets journaliers aller et retour. Le montant sera inclus dans la facturation de la période.

15.6. Condition de transport, de ramassage

Circuit A

SAINT JULIA Transfo	LE VAUX Ecole	SAINT FELIX Pharmacie
Arrivée 8h05 Départ 8h10	Arrivée 8H15 Départ 8H20	Arrivée 8H30 Départ 8H35
Départ été 2025 (7:40) de SAINT FERREOL (accompagnants)		
Arrivée à 9H30 A SAINT FERREOL – CENTRE DE LOISIRS		

SAINT JULIA Transfo	LE VAUX Ecole	SAINT FELIX Pharmacie
Arrivée 17H10 Départ 17H15	Arrivée 17H20 Départ 17H25	Arrivée 17H30 Départ 17H35
Départ été 2025 (16H40) de SAINT FERREOL (accompagnants)		
Arrivée à 18H30 A SAINT FERREOL – CENTRE DE LOISIRS		

Circuit B

BLAN Eglise	SOREZE Eglise	REVEL parking salle CLAUDE NOUGARO
Arrivée 8h00 Départ 8h05	Arrivée 8h25 Départ 8h30	Arrivée 8H45 Départ 8H50
Départ été 2025 (7:40) de SAINT FERREOL (accompagnants)		
Arrivée à 9H10 A SAINT FERREOL – CENTRE DE LOISIRS		

REVEL parking salle CLAUDE NOUGARO	SOREZE Eglise	BLAN Eglise
Arrivée 17H05 Départ 17H10	Arrivée 17H25 Départ 17H30	Arrivée 17h50 Départ 17h55
Départ été 2025 (16 :40) de SAINT FERREOL (accompagnants)		
Arrivée à 18H10 A SAINT FERREOL – CENTRE DE LOISIRS -accompagnants		

Le matin,

Pour des raisons de sécurité, un adulte accompagnant doit être présent au moment de la prise en charge de l'enfant par les animateurs à l'entrée du car.

Aucun enfant ne sera pris en charge à l'entrée du car sans inscription préalable.

Pour tout retard, le parent devra accompagner son enfant à l'accueil de loisirs par ses propres moyens et la facturation sera maintenue.

Le soir,

En cas d'absence d'une personne habilitée à récupérer l'enfant au point de dépose, celui-ci sera ramené au centre de loisirs.

Aucun enfant ne sera confié à une personne non habilitée à le récupérer si la direction n'a pas été prévenue par écrit.

Un contrôle d'identité sera demandé à la personnes habilitée (présentation de la pièce d'identité)

Si besoin, les parents devront signer une décharge autorisant l'enfant à rentrer seul chez lui.

Si un parent ou personne habilitée se présente en état d'ébriété pour récupérer un enfant à l'arrêt prévu, l'équipe d'animation se donne le droit de ne pas confier l'enfant à cette personne. L'enfant sera alors raccompagné à l'accueil de loisirs pour qu'une autre personnes habilitée vienne le récupérer.